

SYNODE DU 3 JUIN 2015

A. VALIDATION D'ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

Aucune élection complémentaire.

B. RAPPORTS ET RESOLUTIONS

a) Rapport sur les comptes 2014

RESOLUTION 172-A

Le Synode accepte les comptes 2014 et en donne décharge au Conseil synodal.

b) Rapport d'activité du Conseil synodal

RESOLUTION 172-B

Le Synode accepte le rapport d'activité 2014.

c) Rapport n°1 du Conseil synodal sur la possibilité pour des prédicateurs laïcs de l'EREN de présider des services funèbres

RESOLUTION 172-C

Le Synode charge le Conseil synodal d'élaborer un document qui définit le cadre dans lequel un laïc célèbre un Service funèbre, en particulier les liens avec les paroisses (les colloques et Conseils paroissiaux), les exigences de formation, et les modalités de reconnaissance de la vocation pour cette tâche particulière. Le Synode reconnaît qu'un laïc dont les compétences sont validées par le Conseil synodal selon les termes ci-dessus est à même de célébrer des Services funèbres.

d) Rapport n°2 du Conseil synodal sur le tableau des postes 2016

RESOLUTION 172-D

Le Synode décide de l'augmentation du poste de responsable des services cantonaux, qui passe pour une durée limitée d'une législature, de 50% à 80%. Le Synode charge le Conseil synodal de réévaluer le poste de responsable des services cantonaux et de lui présenter un rapport décisionnel en juin 2018.

	Situation actuelle (en %)	Proposition 2016 (en %)
Secrétaire général	100	100
Responsable des RH	80	80
Responsable des SC	50	80
Responsable COM et Réseaux sociaux	100	80
Total	330	340

RESOLUTION 172-E

Le Synode décide de sortir du tableau des postes le poste Animation et formation dès la retraite de la titulaire en 2016. Dès lors l'animation sera soutenue par des mandats inscrits aux budgets de l'EREN.

	Situation actuelle (en %)	Proposition 2016 (en %)
Catéchèse	50	50
Formation des moniteurs	50	50
Animation et formation	50	
Formation théologique (explorations théologiques)	20	20
Promotion du bénévolat	50	50
Animation TN	50	50
Aumônerie des écoles post-obligatoires	50	50
Total	320	270

RESOLUTION 172-F

Le Synode décide de mettre à disposition du Conseil synodal un 25% pour les Services cantonaux.

	Situation actuelle (en %)	Proposition 2016 (en %)
Service de formation	320	270
Service des aumôneries	675	678
Service de diaconie	100	100
Poste à disposition CS	0	25
Total	1095	1073

RESOLUTION 172-G

Le Synode décide de mettre à disposition un 25% à disposition du Conseil synodal pour une aide ponctuelle aux paroisses.

	Situation actuelle (en %)	Proposition 2016 (en %)
Service de formation	320	270
Service des aumôneries	675	678
Service de diaconie	100	100
Poste à disposition CS	0	25
Total	1095	1073

RESOLUTION 172-H

Le Synode décide que pour les postes des Services cantonaux, du Conseil synodal et des services généraux, le tableau des postes est mis en œuvre dès le 1^{er} janvier 2016, par départs naturels.

II. Services cantonaux :

Organes	Postes	Champs d'activité
Service des aumôneries	6.78	Aumônerie des institutions de soins physiques, de soins psychiques et des EMS. Aumôneries des institutions sociales et de la communauté des Sourds et malentendants.
Service de formation	2.70	Soutien aux paroisses par la formation d'adultes, au bénévolat et catéchèse. Aumônerie de l'université. Solidarité au près et au loin (diaconie de proximité et Terre Nouvelle).
Service diaconie	1.0	Aumôneries de prisons et des rues (Neuchâtel et Chaux-de-Fonds), aumônerie Pontareuse
	0.25	A disposition des Services cantonaux

III. Conseil synodal et services généraux:

Organes	Postes	Champs d'activité
Conseil synodal	2.2	Président du Conseil synodal et 6 conseillers à 20 %.
Services généraux	3.4	Secrétaire général, Responsable des ressources humaines, Responsable des services cantonaux, Responsable communication (y compris responsable des réseaux sociaux et internet et des actions COM)

RESOLUTION 172-I

Le Synode décide que pour les postes paroissiaux, le tableau des postes 2013 reste en vigueur. Selon l'évolution de la situation financière de l'EREN, le Conseil synodal peut demander au Synode la mise en application du tableau des postes 2016-2020, par départs naturels.

I. Postes paroissiaux

Paroisse	Postes	Limites
Neuchâtel + activité germanophone	4.0	Commune de Neuchâtel (avec les habitations de Pré-Louiset, Pré-aux-Planes, Combe-Conrard, Chaumont-Signal, Métairie d'Hauterive, Trois-Cheminées et Chaumont de Bosset situées dans la Commune Val-de-Ruz et détachées de la paroisse du Val-de-Ruz) dont 0.15 poste des activités en langue allemande
Entre-Deux-Lacs	3.5	Communes de: Saint-Blaise, Hauterive, La Tène (Marin- Epagnier, Thielle-Wavre), Cornaux, Cressier, Le Landeron, Enges, Lignièrès
La Côte	1.5	Communes de: Peseux, Corcelles-Cormondrèche
BARC	2.0	Communes de: Milvignes, Rochefort (sans le Cernil rattaché à la paroisse des Hautes Joux), Brot-Dessous (y compris Champ-du-Moulin-Dessous détaché de la paroisse du Joran)
Joran	3.5	Communes de: Boudry (sans Champ-du-Moulin-Dessous qui est rattaché à la paroisse de La BARC), Saint-Aubin-Sauges, Gorgier, Vaumarcus, Montalchez, Fresens, Bevaix, Cortaillod
Val de Travers	3.0	Communes de: Val-de-Travers (avec le territoire vaudois de la Nouvelle Censière ; diminué de Combe-Varin, des Emposieux, de Combe-Pellaton et de la ferme des Pomeys qui sont rattachées à la paroisse des Hautes Joux), des Verrières, La Côte-aux-Fées
Val de Ruz	3.0	Communes : Val-de-Ruz et Valangin sans le Mont Dar (attaché à la paroisse La Chaux-de-Fonds), sans les habitations de Chaumont- Signal, Métairie d'Hauterive, Trois-Cheminées et Chaumont de Bosset (rattachées à la paroisse réformée de Neuchâtel), sans les habitations de Pré- Louiset, Pré-aux-Planes, Combe-Conrard et Chaumont-Signal (rattachées à la paroisse réformée de Neuchâtel), sans la ferme sise aux Convers (attribuée à la paroisse La Chaux-de-Fonds).
Hautes Joux	2.5	Communes de: Le Locle, Les Brenets, La Chaux-du-Milieu, Le Cerneux-Péquignot, La Brévine, Les Ponts-de-Martel, Brot- Plamboz (Avec Le Cernil sis sur Rochefort, Combe-Varin sise sur Noiraigue et Travers, Les Pomeys sis sur Noiraigue, Les Emposieux et Combe-Pellaton sis sur Travers)
Chaux-de-Fonds + activité germanophone	5.5	Communes de: La Chaux-de-Fonds (avec La Ferme Des Convers Sise Sur Fontaines), Les Planchettes, La Sagne (Avec Le Mont-Dar qui est détaché de la Paroisse du Val-de- Ruz) dont 0.10 poste pour des activités en langue allemande
	0.25	Aide aux paroisses

RESOLUTION 172-J

Le Synode charge le Conseil synodal, par son président et la responsable des ressources humaines, d'accompagner les Conseils paroissiaux et les colloques dans la mise en place du tableau des postes 2016-2020 et l'établissement des rôles des permanentEs.

RESOLUTION 172-K

Le Synode charge le Conseil synodal d'entreprendre une réflexion fondamentale avec les différentes instances de l'EREN (Synode, paroisses, services cantonaux) sur la vision de l'Eglise et ses missions pour 2023, servant de base pour l'établissement du tableau des postes 2020-2024.

C. MOTIONS

La motion suivante du Joran est acceptée :

RESOLUTION 172-L

Le Synode charge le Conseil synodal de lui fournir une analyse prospective du service cantonal de formation, d'ici la fin 2018.

La motion suivante de la Chaux-de-Fonds est acceptée :

RESOLUTION 172-M

La paroisse de La Chaux-de-Fonds, par les soussignés, demande au Conseil synodal d'étudier l'opportunité de modifier la Constitution et le Règlement général en ce qui concerne les réélections des permanents laïcs et ministres, par exemple en supprimant la notion de réélection tacite.

La motion suivante de l'entre-deux-Lacs est acceptée :

RESOLUTION 172-N

Le Synode demande au Conseil synodal d'étudier le délai minimal de 5 semaines avant le Synode pour la réception des documents synodaux par les députés, suppléants et conseillers de paroisse.

AU NOM DU SYNODE :

Le président,

Jacques Laurent

La secrétaire,


Françoise Ducommun